

FINANCES : LES ÉCHÉANCES À NE PAS MANQUER

Thématique	À faire	Échéances
Impôts	Remplir sa déclaration de revenus et la transmettre à l'administration fiscale cantonale.	Entre fin février et fin avril, selon le canton.
Assurance de base	Contrôler la couverture, la franchise et le montant de la prime.	Résiliation possible d'ici le 30 novembre.
Assurances complémentaires	Relecture des contrats et contrôle de la couverture.	Résiliation possible d'ici le 31 mars ou le 30 septembre.
Caisse de pension (2^e pilier)	Analyser si un rachat volontaire est souhaitable, pour améliorer la retraite ou pour des motivations fiscales.	D'ici mi-décembre.
Prévoyance individuelle liée (3^e pilier A)	Verser le montant maximal tel que redéfini au niveau fédéral.	D'ici mi-décembre.
Titres	Évaluer et adapter vos placements	Tous les ans.
Hypothèque	Vérifier vos échéances	<ul style="list-style-type: none"> – Tous les ans pour vos taux fixes. – Tous les trimestres pour vos taux SARON.

Mois	Échéances
JANVIER	
FÉVRIER	
MARS	DÉCLARATION DE REVENUS (SELON VOTRE CANTON) CHANGER D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE
AVRIL	DÉCLARATION DE REVENUS (SELON VOTRE CANTON)
MAI	
JUIN	
JUILLET	
AOÛT	
SEPTEMBRE	CHANGER D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE
OCTOBRE	
NOVEMBRE	CHANGER D'ASSURANCE DE BASE
DÉCEMBRE	EFFECTUER SON RACHAT VOLONTAIRE 2 ^E PILIER VERSER LE MONTANT MAXIMAL SUR SON 3 ^E PILIER